



## **APPEL A PROJETS**

### **JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES en Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Semaine du 29 janvier au 6 février 2011

**« Les forêts : vitales pour l'eau et les zones humides »**

#### **Une journée mondiale pour les zones humides (voir annexe)**

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

#### **Les lagunes méditerranéennes au cœur du thème « Les forêts : vitales pour l'eau et les zones humides – pour réfléchir au rôle global des forêts dans notre vie ».**

En 2011, le thème de la journée, choisi par le bureau de la Convention de Ramsar, porte sur les zones humides et les forêts. Le secrétariat de Ramsar a proposé ce thème pour réfléchir au rôle global des forêts dans notre vie, l'année 2011 étant déclarée par l'Organisation des Nations Unies « Année internationale des forêts ».

#### **❖ L'esprit des Journées Mondiales des Zones Humides**

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

#### **❖ L'interprétation du thème**

Derrière le terme forêt, on peut parler :

- *Des zones humides boisées et les avantages particuliers qu'elles apportent.* Mangroves, forêts de tourbières, forêts marécageuses : biologiquement diverses, elles nous aident à gérer notre eau douce et nous offrent beaucoup d'autres « services » y compris leur rôle vital dans le stockage du carbone - elles sont nos alliées face aux changements climatiques. Or, en dépit de leur utilité, elles sont souvent menacées par le développement, le drainage et la conversion à d'autres utilisations.
- *Du rôle des forêts - humides ou non - dans notre vie et pourquoi il importe de prendre soin d'elles.* Elles sont vitales pour tous les êtres humains car à l'échelon mondial, c'est des forêts que dépend la disponibilité de l'eau douce et, dans une large mesure, la qualité de l'eau.
- *Du rôle des forêts dans le fonctionnement des zones humides.* C'est simple : la santé de nos zones humides, qu'elles soient boisées ou non, est tributaire de la santé des forêts des bassins versants. Perdre et dégrader les forêts, c'est perdre et dégrader les zones humides.

*Il est à noter que ce thème est facultatif et n'est pas obligatoire pour faire ou inscrire un évènement dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides.*

**En effet, les lagunes méditerranéennes dans leur ensemble ne sont pas directement concernées par la forêt. Cependant, c'est l'occasion de mettre en avant les zones humides annexes des lagunes, avec en premier lieu les ripisylves, les bois riverains qui sont souvent fragmentés, dégradés voire disparus du littoral méditerranéen. Les corridors rivulaires, sont des éléments-clés pour la conservation de la biodiversité : des espaces à restaurer pour leurs fonctions écologiques et les services rendus**

**N'oubliez pas de fêter comme il se doit, les 40 ans de protection des zones humides avec Ramsar.** Comme vous le savez, 2011 est une année spéciale pour Ramsar qui célèbre son 40e anniversaire.

#### ❖ Des pistes pour élargir le thème

Plusieurs pistes permettraient d'élargir le thème sur les points suivants :

- La diversité des habitats de la lagune : dunes, sansouïres, roselières, marais périphériques, font la richesse des lagunes. Les lagunes sont des lieux chargés en histoire et frappent par l'originalité de leurs paysages. Dans toute la région méditerranéenne, l'homme est lié aux lagunes par des valeurs culturelles, témoignant de l'évolution des pratiques (Déforestation...);
- Les corridors rivulaires, « têtes de pont » des futures trames, remplissent de multiples fonctions au bénéfice des espèces (par exemple Cistude d'Europe, Avifaune arboricole, Poissons) : couloirs de circulation, habitat, refuge ;
- Les « forêts de rivière » (les ripisylves) rendent également de nombreux services écologiques à nos territoires et à nos communes : lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité des eaux, réduction des risques d'inondation, qualité des paysages ;
- La perte de zones humides engendre par la même occasion la perte des services que ces écosystèmes nous fournissent naturellement, impactant ainsi nos sociétés;
- La perte de la biodiversité - se poursuivra en raison des divers impacts induits par l'homme, notamment la perte des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, le prélèvement excessif de l'eau, la surexploitation, etc. ;
- Des solutions existent à nous de les mettre en lumière : sensibilisation, concertation, formation, réglementation, restauration, gestion ...

#### **Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, acteur de cet évènement (voir annexe)**

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse, se mobilise comme chaque année<sup>1</sup> pour cette manifestation mondiale.

**Le Pôle relais lagunes méditerranéennes se propose de coordonner et soutenir à nouveau l'ensemble des animations réalisées en LR et PACA.**

---

<sup>1</sup> Le bilan des précédentes journées mondiales des zones humides est disponible sur le site internet du pôle : [http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2010/Bilan/Bilan\\_JMZH2010.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2010/Bilan/Bilan_JMZH2010.pdf)



Nous invitons l'ensemble des organismes intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, les associations d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation des régions Languedoc-Roussillon et PACA, à participer à cette manifestation en proposant des actions.

- des **sorties nature** / sports de nature
- des **ateliers pédagogiques**
- des **expositions**
- des **conférences**
- des **journées portes ouvertes**
- des **actions culturelles** (conte, théâtre, projections de films, ...)

Les actions qui sont présentées dans ce dossier sont à destination du grand public (y compris enfants et centres de loisirs). Il y aura un **appel à projets distinct lancé par le Graine LR** ([coordinationlittoral@grainelr.org](mailto:coordinationlittoral@grainelr.org)) pour proposer des animations en direction des scolaires dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides (se renseigner aussi en PACA avec le **GRAINE PACA**).

**En annexe, sont listées des ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour le contenu de vos animations.**

**Vous recevrez début janvier 2011 par courrier des affiches et plaquettes des Journées Mondiales Zones Humides 2011 en Méditerranée, réalisées par le Pôle relais lagunes méditerranéennes, recensant l'ensemble des manifestations dans les 3 régions LR, PACA et Corse.**

Pour que vos actions puissent être intégrées au programme interrégional, à la campagne de communication et puissent éventuellement bénéficier d'un appui financier du Pôle lagunes<sup>2</sup>, nous

<sup>2</sup> **Il s'agit d'un appui financier du Pôle relais lagunes méditerranéennes, et non d'un financement en tant que tel**, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année.

vous demandons de bien vouloir **nous renvoyer le document Excel ci-joint dûment rempli avant le 10 novembre 2010, en version numérique** :

- Pour les actions situées en Languedoc-Roussillon par mail à Sonia Bertrand : [pole.lagunes.lr@cenlr.org](mailto:pole.lagunes.lr@cenlr.org) ; tél : 04 67 02 21 28
- Pour les actions situées en Provence-Alpes-Côte d'Azur par mail à Yasmina Messaci : [messaci@tourduvalat.org](mailto:messaci@tourduvalat.org) ; tél : 04 90 97 20 19

**Merci de remplir pour chaque proposition une ligne du tableau. En cas de demande de soutien financier, nous faire parvenir le détail du budget sur papier libre (version électronique)**

Merci également de faire connaître votre manifestation sur le Portail National d'accès aux informations sur les zones humides (<http://www.zones-humides.eaufrance.fr>).

Ce nouveau portail, ouvert le 1<sup>er</sup> février dernier, vous proposera d'ici la fin octobre 2010 un module de saisie pour mettre en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la journée mondiale zones humides 2011. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

**Pour information :**

*Cette année, le Pôle lagunes organisera parallèlement une journée d'échange à destination des décideurs autour du thème Ramsar 2011 (ou autre thème à définir).*

## Ressources Bibliographiques sur le thème 2011

Synthèse réalisée par le Pôle relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome1\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome2\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome3\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf)

Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLPlaquette\\_BD.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLClasseur\\_BAT.zip](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip)

Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Lettre 'Zones Humides Infos' sur les arbres et forêts (2010, n°67):

[http://www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI\\_67.pdf](http://www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_67.pdf)

"L'arbre, la rivière et l'homme", Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Biodiversité (février 2008)

<http://www.developpement->

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN\\_Depliant\\_3\\_VOLETS\\_CORRIDORS\\_BD.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Depliant_3_VOLETS_CORRIDORS_BD.pdf)

Profil environnemental du Languedoc-Roussillon :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement->

[durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1341&var\\_recherche=profil+environnemental](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=1341&var_recherche=profil+environnemental)

Profil environnemental de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/profil/>

SDAGE Rhône-Méditerranée :

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/le-sdage-du-bassin-rhone-mediterranee.html>

Des documents spécifiques au thème 2011 seront très prochainement mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

[http://www.ramsar.org/cda/fr/ramсар-activities-wwds-wwd2011index/main/ramсар/1-63-78%5E24770\\_4000\\_1](http://www.ramsar.org/cda/fr/ramсар-activities-wwds-wwd2011index/main/ramсар/1-63-78%5E24770_4000_1)

## ANNEXE

---

### RAPPELS :

#### **LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES**

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 152 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. Plus de 1400 zones humides (soit environ 123 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 23 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont trois sont situés en Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit du site « Petite Camargue » formé par l'étang de l'Or et de la Camargue gardoise, du site « Camargue » formé par le delta de Camargue et les étangs du Narbonnais.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « Les forêts : vitales pour l'eau et les zones humides » ?

*Toutes les informations sur le site Ramsar :*

[http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds-wwd2011index/main/ramsar/1-63-78%5E24770\\_4000\\_1](http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds-wwd2011index/main/ramsar/1-63-78%5E24770_4000_1)

## **LE POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES**

### Un Plan d'Actions en faveur des zones humides

Suite à la mission d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides, le Préfet Bernard a mis en évidence la perte de la moitié des zones humides depuis 1960, notamment du fait des incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Ne représentant plus que 3 % du territoire métropolitain, la France décide d'adopter en 1995 un Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) afin de sauvegarder et de reconquérir les zones humides qui ont un rôle majeur dans l'économie et la biodiversité du pays.

Après un Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) qui a permis de mieux comprendre le rôle, la fonction et les valeurs de ces milieux et la mise en place d'un Observatoire National des Zones Humides (ONZH), le bilan réalisé en 2000 fait état d'avancées significatives au niveau national avec cependant un manque de relais au niveau local.

### Le besoin de relayer l'action au niveau local

De ce besoin de susciter et d'accompagner d'avantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides est née en 2001 l'idée des Pôles relais « zones humides ». Cinq pôles relais correspondant aux grands types de zones humides rencontrées en France métropolitaine (Marais Atlantiques, Mares et Mouillères, Zones Humides Intérieures, Tourbières et Lagunes méditerranéennes) ont pour mission de relayer et démultiplier le Plan National d'Action vers les gestionnaires de terrain.

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, coordonné par la Tour du Valat, s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être bien représenté en Région et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels). Ayant pour objectifs d'assurer un lien entre le niveau local et national, de faciliter la circulation des informations, la mise en réseau des acteurs ou le conseil aux maîtres d'ouvrage, l'équipe du Pôle relais lagunes méditerranéennes met à votre disposition de nombreux outils (site Internet, bases de données bibliographiques, lettres électroniques, programmes de formation...) et reste disponible pour répondre à vos attentes et besoins.

Site web: <http://www.pole-lagunes.org>